



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2011

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX – Guillaume MARECHAL – Philippe
PORCHER – Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard
VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Jacky MELIQUE - Sandra DINET - Henri KIRIEL

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS
Cécile GAUVILLE HERBET

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 avril 2011
- Approbation du compte rendu du 21 avril 2011
- Délibération pour la mise en vente de terrains dans la zone artisanale
- Délibération pour le renouvellement du contrat SEGILOG pour une année
- Délibération pour le lancement de la procédure relative à la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue de la Vallée
- Délibération pour la signature avec l'ADICO pour la dématérialisation des actes et des marchés publics
- Délibération pour le lancement d'un dossier de candidature auprès du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation d'un city stade
- Délibération pour l'approbation des rapports annuels de l'Eau et de l'Assainissement
- Délibération pour déterminer l'indemnité d'administration et de technicité pour un adjoint administratif de 2ème classe
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Emprunt sur le budget de l'eau
- Travaux La Raizière

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 12 et 21 avril 2011 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération pour la mise en vente de terrain de la zone artisanale :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente de 2 terrains situés dans la zone artisanale occupés par GTM jusqu'en décembre 2010 et inoccupés depuis. Ces terrains ont fait l'objet d'une estimation par le service des Domaines.

Monsieur Le Maire souhaite confier la vente de ces terrains à Maître LECOINTRE, notaire à Pont Sainte Maxence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches pour procéder à la vente de ces 2 terrains sur la base de l'estimation du prix des domaines et souhaite que cette vente soit faite sous plis cachetés.

Au vu de l'incertitude qui pèse sur le nombre et la qualité des offres, un prix plancher sera fixé à 90% de l'estimation du prix des domaines.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une société de Fleurines serait intéressée pour louer une partie de ces locaux pour un temps déterminé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas louer ces locaux puisqu'un processus de vente va être engagé.

Délibération pour le renouvellement du contrat SEGILOG pour une année :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat SEGILOG (logiciels mairie) se termine le 30 juin 2011.

Ce contrat représente une dépense annuelle de 3 000 euros par an et se renouvelle normalement pour une durée de 3 ans.

Compte tenu du délai, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec SEGILOG pour un an et de prévoir un avis d'appel à la concurrence début 2012.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une année.

Délibération pour le lancement de la procédure relative à la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la rue de la Vallée :

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Vallée, projet qui avait fait l'objet d'une étude en novembre 2009 par le Cabinet ERA paysagiste en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il est également décidé à l'unanimité de procéder à un aménagement « léger » à base de coussin berlinois et de signalisation en solution d'attente.

Délibération pour la signature avec l'ADICO pour la dématérialisation des actes et des marchés publics :

Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec l'ADICO (Association pour le développement informatique des collectivités de l'Oise).

Cette adhésion donnera accès aux possibilités suivantes :

- Accès à la plateforme pour la dématérialisation des Actes : elle permet la transmission dématérialisée d'information vers les administrations centrales.

- Accès à la plateforme pour la dématérialisation des Marchés Publics : un accès illimité à une plateforme des marchés publics pour la publication des avis d'appels à la concurrence, les dossiers de consultation des entreprises et les avis d'attribution. Il sera possible également d'autoriser la transmission des réponses des entreprises par voie électronique.

- Accès à la plateforme des Mails sécurisés (convocations des conseils municipaux, comptes-rendus de réunions)

Cette dépense représente environ 370 € par an pour l'adhésion et la cotisation statutaire à l'ADICO.

Des formations sur site et par télémaintenance seront mises en place pour un coût de 100 € net par ½ journée.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADICO.

Délibération pour le lancement d'un dossier de candidature auprès du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation d'un city stade :

Monsieur Le Maire présente le contenu du projet élaboré par plusieurs élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à présenter la candidature de la commune de Fleurines pour l'obtention d'un équipement sportif de proximité dans le cadre du programme du Conseil Général délibéré par son assemblée départementale du 7 octobre 2010, qui prévoit une participation de la commune à hauteur de 25 % de la dépense totale et un financement du Conseil Général de 75 % et accepte de céder une partie de la parcelle n°964 (situé terrain de plein air rue de Verneuil) pour cet équipement au Conseil Général de l'Oise.

Délibération pour l'approbation des rapports annuels 2010 de l'Eau et de l'Assainissement :

Cette délibération est reportée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Délibération pour la création d'une indemnité d'administration et de technicité pour un adjoint administratif de 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de technicité à un adjoint administratif de 2^{ème} classe afin de réajuster sa rémunération au regard du travail fourni conformément au décret n°2002-61 et suivant un montant de référence annuel réglementaire en vigueur.

Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour attribuer cette indemnité.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et donne lecture du courrier de Monsieur Le Préfet de l'Oise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis DEFAVORABLE pour ce projet par manque de clarté et d'informations.

Emprunt sur le budget de l'eau :

Claude BOUHELIER expose la proposition du Crédit Agricole et précise que cette proposition est valable jusqu'au 30 juin 2011.

Montant du Prêt : 70 000 euros

Durée du prêt : 10 ans

Taux d'intérêt fixe: 3.78 %

Périodicité : trimestrielle

Après débat sur les caractéristiques de l'emprunt, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à contractualiser avec le Crédit Agricole sous réserve que le taux communiqué soit maintenu.

Travaux La Raizière :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires pour les travaux du lotissement de la Raizière. En effet, les trottoirs rue de Verneuil n'ont pas été prévus dans le marché.

Un devis a été fourni par l'entreprise pour un montant de 10 306 euros ce qui représente 4.89 % du marché initial.

De ce fait, un avenant au marché n'est pas nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis.

La séance est levée à 23 heures 30.

Pour Le Maire et par délégation

Eveline NICOLAS